

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
1 – 2024 / N°6**

SEANCE du 09 JANVIER 2024

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Contre : 0 Pour :14 Abstention : 0
Date de la convocation : 02.01.2024

L'an deux mil vingt- quatre et le neuf janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, LAMBERT Daniel, LASSAGNE Cécile

Absents excusés : BROCHIER Nicolas donne procuration à LAMBERT Daniel
VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé
MANENT Corinne donne procuration à LASSAGNE Cécile

Subventions aux associations – Année 2024

Le bureau propose à l'assemblée d'octroyer des subventions aux associations suivantes :

AMICOLE	500 €
COMITE DES FETES	1500 €
PREVENTION ROUTIERE	30 €
MEMOIRE DE LA DROME	100 €
STE SAUVERGARDE MONUMENTS ANCIENS	80 €
ECOLE DE PETANQUE	300 €
ECOLE DE GYM	300 €
BIBLIOTHEQUE	400 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200 €
CONCILIATEUR	7 €
TOTAL	3417 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** d'octroyer le montant des subventions aux associations ci-dessus.
- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2024

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 10.01.2024

Le Maire,
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 11.01.2024
Et de la réception en Préfecture le 11.01.2024

Le Maire